Conditions Générales de Vente

Atelier Soleana

Applicables à compter de Mai 2026

Micro-entreprise – SIRET 98809023900019

1. Objet de la prestation

Atelier Soleana propose des prestations de conception paysagère incluant notamment : la réalisation de plans d'aménagement, croquis, planches d'ambiance, descriptifs végétaux et conseils en aménagement extérieur.

Ces prestations ont une finalité exclusivement conceptuelle et esthétique.

Elles excluent toute mission de maîtrise d'œuvre d'exécution, de coordination de chantier, de suivi de travaux, ainsi que toute réception d'ouvrage ou contrôle technique de réalisation.

2. Nature des documents fournis

Les documents fournis (plans, croquis, visuels, descriptifs) constituent des supports de conception et de projection d'un projet paysager.

Ils ne constituent en aucun cas des plans d'exécution technique ni des documents contractuels pour les entreprises de travaux - lesquelles demeurent seules responsables de la mise en œuvre et de l'adaptation technique du projet aux conditions réelles du site.

L'Atelier Soleana conserve le droit d'inclure le travail dans son portfolio, ses réseaux sociaux et tout support qu'il souhaite à des fins promotionnelles.

3. Responsabilité

Atelier Soleana est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de ses prestations de conception et de conseil.

Atelier Soleana dégage toute responsabilité en cas de mauvaise interprétation ou d'exécution non conforme par un artisan ou une entreprise tierce, y compris en cas d'application stricte des éléments fournis. Les entreprises intervenantes restent seules responsables de la vérification de la faisabilité technique, de la conformité réglementaire et de la bonne exécution des travaux sur site. Atelier Soleana ne pourra être tenue responsable de dommages liés à une mauvaise implantation, à un choix de matériaux ou végétaux inadaptés, ou à un vice d'exécution.

4. Modifications de projet

Atelier Soleana veille à intégrer les retours, ajustements et nouvelles idées du client tout au long du projet afin d'aboutir à une proposition cohérente et personnalisée.

Toutefois, les demandes formulées à un stade avancé du dossier ou modifiant de manière importante le projet initial pourront entraîner un ajustement des délais et du tarif de la prestation.
Des ajustements légers peuvent être effectués après remise du projet. Toute demande de modification importante ou de nouvelle version fera l'objet d'un devis complémentaire.

5. Conditions de règlement

Un acompte de 30 % est demandé à la commande. Aucun travail ne sera engagé avant réception de celui-ci. L'acompte versé reste acquis à Atelier Soleana en cas d'annulation du projet par le client après validation du devis. Le solde est dû à la livraison du dossier complet et à réception de la facture, payable dans un délai maximum de 15 jours.

6. Retard de paiement

Le client dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du projet pour procéder au règlement du solde.
En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées, calculées au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera également due, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires.
Toute prestation ou livraison déjà réalisée demeure la propriété d'Atelier Soleana jusqu'au paiement intégral de la facture.
En cas de retard prolongé supérieur à 60 jours, le dossier pourra être transmis à un service de recouvrement ou engagé dans une procédure amiable ou judiciaire, les frais éventuels restant à la charge du client dans les limites prévues par la loi.

7. Droits d'auteur

Tous les plans, croquis et visuels réalisés par Atelier Soleana sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Leur utilisation, reproduction ou diffusion est strictement interdite sans autorisation écrite.

8. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable prioritairement. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de l'entreprise.

9. Délais et remise du projet

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon la complexité du projet, les échanges nécessaires à son élaboration, les demandes de modifications, ainsi que la charge de travail et les projets en cours au sein d'Atelier Soleana. Atelier Soleana se réserve le droit d'adapter son planning en fonction de ces éléments. Aucun retard raisonnable ne pourra donner lieu à une demande d'indemnisation, de remboursement ou d'annulation de la commande.

10. Force majeure

Atelier Soleana ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution de la prestation résultant d'un cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté.

11. Résiliation

En cas d'annulation ou de résiliation du projet à l'initiative du client après validation du devis, l'acompte versé reste acquis à Atelier Soleana au titre du travail engagé et des réservations de temps effectuées. Si les prestations réalisées dépassent le montant de l'acompte, le client reste redevable des travaux effectivement réalisés jusqu'à la date de résiliation.
Atelier Soleana se réserve également le droit de mettre fin à la mission en cas de comportement irrespectueux, de demandes abusives, de défaut de paiement ou de modification substantielle du projet rendant la prestation incompatible avec les conditions initialement convenues. Dans ce cas, les prestations déjà réalisées ainsi que les frais engagés resteront dus par le client.

12. Durée de validité du devis

Le devis est valable 3 mois à partir de la date de réception. Passé cette durée, les tarifs, délais et conditions proposés sont susceptibles d'être révisés.

La signature du devis ou le versement de l'acompte vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Pour toute demande ou contact :
Anaëlle DURA - Paysagiste conceptrice
07 64 27 63 53
ateliersoleana@gmail.com